

Bosch Action Cashback: “Bosch SDA Aspirateurs traineaux Spring 2024”

Du 01/04/2024 au 31/05/2024 inclus, Bosch vous offre un cashback à l'achat d'un appareil participant Bosch petit électro ménagère.

Conditions d'action

- La société BSH Home Appliances S.A. (BSH), ayant son siège social à 1000 Bruxelles, Rue Picard 7, Box 400 et connue sous le numéro d'entreprise 0465.054.226, organise une action «Bosch SDA Aspirateurs traineaux Spring 2024» pour les consommateurs du 01/04/2024 au 31/05/2024 inclus.
- Action valable pour les achats effectués dans les magasins physiques situés en Belgique, pour les achats en ligne sur des sites web .be ou pour les achats sur bol.com avec livraison en Belgique entre le 01/04/2024 et le 31/05/2024.
- Pour l'enregistrement des modèles d'action achetés, veuillez-vous référer au formulaire d'enregistrement en ligne sur <https://www.bosch-home.be/fr/actions>. L'enregistrement en ligne des achats est possible jusqu'au 14/06/2024.
- Si l'appareil acheté fait partie de l'action dans la période mentionnée et si la procédure de participation et régistration soit bien suivi, le consommateur reçoit un cashback.
- La liste complète des appareils participants avec le montant cash back se trouve à la fin de ce document.
- Comment obtenir votre cashback?
Flyer d'action:
 1. Scannez le QR-code d'action ou envoyez un SMS au 0460 21 35 80 avec le code d'action.
 2. Vous recevrez un lien personnel par SMS.
 3. Cliquez sur ce lien de l'action, entrez les détails demandés et joignez les photos ou documents demandés.
 4. Si votre envoi est correct et complet, vous recevrez le cashback dans un délai de 10 semaines après approbation.

Website <https://www.bosch-home.be/fr/actions>:

1. Cliquez sur le lien de l'action, entrez les détails demandés et joignez les photos ou documents demandés.
 2. Si votre envoi est correct et complet, vous recevrez le cashback dans un délai de 10 semaines après approbation.
- Seuls les achats enregistrés - via le formulaire d'enregistrement en ligne - accompagnés des documents suivants seront traités :
 - o La preuve d'achat
 - o Le code-barres découpé de l'emballage
 - o La plaque signalétique sur l'appareil avec le numéro de série (S-nr) si nous vous le demandons
- Par preuve d'achat, on entend un reçu ou une facture indiquant clairement la date d'achat, la référence de l'appareil acheté et l'adresse du revendeur. Les bons de commande ou les bons de livraison ne sont pas acceptés.
- Les inscriptions incomplètes, incorrectes, ne respectant pas les conditions générales et les inscriptions soumises après la date limite d'inscription en ligne du 14/06/2024 ne seront pas prises en compte.
 - Dans le cas où le participant n'envoie pas les documents ou informations manquants ou ne les complète pas suffisamment dans un délai de 30 jours, la participation à l'action prendra fin sans aucun droit à une indemnisation ou à une action de remplacement sous quelque forme que ce soit.
 - Le participant recevra le montant du remboursement au plus tard 10 semaines après que BSH ait reçu et approuvé l'inscription en ligne avec les preuves d'achat et les photos.
 - L'action est non cumulable avec d'autres actions.

- Une seule cashback peut être demandée par appareil participant acheté. L'action est limitée à un maximum de 5 appareils achetés et donc à 5 remboursements par foyer.
- L'action n'est pas valable pour les achats effectués par les employés de BSH Home appliances NV, Picardstraat 7, Box 400, 1000 Bruxelles, chez B/S/H/ Home Appliances.
- La participation à la promotion est ouverte aux consommateurs uniquement et non aux entreprises ou aux organisations professionnelles de quelque nature que ce soit.
- La participation à cette action est ouverte à toute personne physique ayant atteint l'âge de 18 ans.
- La participation à la promotion n'est possible qu'avec un numéro de compte bancaire d'une agence bancaire établie dans l'Espace économique européen.
- Les produits qui ont été retournés au vendeur ou repris par le vendeur ne peuvent pas participer à la promotion. Si le participant a déjà soumis sa demande, il doit rembourser le montant reçu en totalité et sans déduction à BSH. Pour ce faire, ils peuvent contacter bosch.be@hashting.support.
- BSH n'est pas responsable de la disponibilité des modèles d'action dans les magasins et/ou les boutiques en ligne des revendeurs affiliés et/ou dans les canaux de vente BSH eux-mêmes. Si les modèles d'action ne sont pas disponibles pendant la période d'action, il n'y a pas de possibilité de participer après la période d'action. En cas de rupture générale du stock de BSH pendant la période de la campagne, il ne sera pas non plus possible de participer à la campagne après la période de l'action.
- BSH se réserve à tout moment le droit d'enquêter sur les données (personnelles), les documents et les pièces jointes soumis pour vérifier s'ils ont été utilisés de manière abusive et/ou frauduleuse. Si un abus ou une fraude est suspecté, BSH se réserve le droit de:
 - o effectuer un contrôle aléatoire et demander des détails supplémentaires sur l'achat d'un participant.
Si le participant ne répond pas, BSH peut décider de l'exclure des actions actuelles et futures de BSH ;
 - o bloquer un participant et les données (personnelles) qu'il a fournies pour qu'il puisse continuer à participer aux actions actuelles et futures de BSH ;
 - o traiter les données (personnelles) pour des recherches approfondies concernant les actions passées, présentes et futures de BSH ;
 - o engager une action judiciaire contre le participant ;
 - o récupérer les remboursements réclamés à tort, ainsi que les frais engagés par BSH pour la recherche de fraudes et/ou d'abus et pour les procédures (légales) à récupérer auprès du participant ;
 - o faire tout ce qui est nécessaire pour prévenir et combattre les abus et/ou les fraudes.
- BSH se réserve le droit de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou de retirer la promotion pour quelque raison que ce soit, sans préavis et sans encourir de responsabilité. Aucune compensation, produit de substitution ou action, sous quelque forme que ce soit, ne peut être réclamée par un participant.
- BSH, ses auxiliaires et les tiers ne peuvent être tenus pour responsables des actions et/ou des coûts encourus par un participant à la suite de l'action. En outre, BSH et les auxiliaires et tiers engagés par elle ne peuvent être tenus pour responsables par (ou au nom de) un participant de tout dommage, direct ou indirect, causé par ou lié de quelque manière que ce soit à la présente promotion, y compris le fait de ne pas fournir le remboursement à temps.
- Sous réserve de fautes et d'erreurs d'impression.
- La participation à cette action implique l'acceptation des conditions de l'action actuelle.
- Si vous avez des questions concernant votre dossier, veuillez contacter Hashting par e-mail à : bosch.be@hashting.support.
- Les données à caractère personnel que BSH Home Appliances S.A. reçoit en relation avec la participation de l'action, seront enregistrées dans une base de données et seront traitées d'une manière confidentielle et conformément aux dispositions de la législation en vigueur concernant la protection des données à caractère personnel. BSH Home Appliances S.A. traitera les données personnelles des participants uniquement pour les finalités qui sont décrites dans le formulaire d'inscription avec le consentement des participants. Les participants disposent des droit énoncés dans le formulaire d'inscription.
- Pour toute information complémentaire sur la politique de BSH en matière de protection des données, veuillez consulter le site web suivant pour plus de détails: <https://www.bosch-home.be/fr/metapages/mentions-legales/declaration-de-confidentialite-des-donnees>.
- BSH transfère et sous-traite le traitement de vos données personnelles à Hashting, situé dans l'Union européenne, dans le but de gérer la participation à cette promotion.
- Si un participant s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître en envoyant un e-mail vers Data-Protection-BE@bshg.com.
- Seul le droit belge est applicable à ces conditions. Tout litige qui pourrait résulter des présentes conditions est du ressort de l'arrondissement judiciaire au choix du demandeur conformément aux dispositions de l'article 624 du Code Judiciaire belge.

APPAREILS PARTICIPANTS

ASPI- TRAINEAUX		
VIB	EAN	MONTANT CASHBACK
Avec sac		
BGL8PET2	4242005202645	50 €
BGL8SIL6	4242005202850	30 €
BGL8ALL5	4242005053360	30 €
BGL8SIL5	4242005202843	30 €
BGL6POW2	4242005232321	30 €
BGL6POW1	4242005227853	30 €
BGL6PET1	4242005232338	30 €
BGLS4HYG2	4242005200177	20 €
BGLS4SIL1	4242005200207	20 €
BGBS4HYG1	4242005200184	20 €
BGB8PET1	4242005202812	15 €
BGLS4X210	4242005200221	15 €
Sans sac		
BGS7POW1	4242005248216	80 €
BGS41PET1	4242005202300	40 €
BGS7SILALL	4242005036448	40 €
BGS7SIL64	4242002997957	40 €
BGC41PET	4242005229574	30 €
BGS41POW2	4242005302703	30 €
BGS41SIL66	4242005168682	30 €
BGS41K332	4242005168392	30 €
BGS21X320	4242005284207	20 €
BGS7PET	4242005203253	20 €